

Le Monastère



Réhabilitation de la Mairie et du Centre Social



La première tranche de travaux de mise en accessibilité et rénovation énergétique de la Mairie et du Centre Social va débuter dès 2017. Ces travaux interviennent dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) élaboré en 2015. C'est à Mme Da Costa, architecte sur notre commune, qu'a été attribuée l'étude de ce projet.

La solution retenue pour rendre accessible la salle du Conseil, située à l'étage, est la création d'un élévateur à l'arrière de la Mairie qui permettra de desservir à la fois le niveau haut de la Mairie et celui du Centre Social.

Cette mise en conformité implique une réorganisation complète des services administratifs situés en rez de chaussée. L'ensemble des bureaux et de l'accueil va être rendu totalement accessible. La création d'un dégagement va permettre d'accéder à la plateforme élévatrice sans quitter la Mairie.

Modification du schéma de circulation



L'entrée dans Le Monastère par la côte de Rodez, donnant un accès à l'Avenue des Arcades avec une très faible visibilité, est aujourd'hui sécurisé.

Depuis le 27 mars, un nouveau schéma de circulation interne au village du Monastère a été arrêté. Il concerne la mise en circulation en sens unique montant de la rue du Sault, d'une partie de la côte de Rodez, depuis la place de l'Eglise jusqu'au carrefour avec la rue Antoine Palous et de la rue Antoine Palous.

Par ailleurs, deux « cédez le passage » ont également été mis en place. L'un, côte de Rodez dans le sens descendant au carrefour avec la rue Antoine Palous et l'autre, sur cette même rue Antoine Palous au carrefour avec l'avenue du Docteur Louis Bonnefous.

Comme c'est toujours le cas lors de ce type de modifications, il a fallu un peu de temps aux utilisateurs de ces voies pour s'adapter à ces nouveaux sens de circulation. Mais il semble qu'aujourd'hui tous aient bien compris qu'il était nécessaire de renforcer la sécurité en adaptant le flux de véhicules au réseau routier communal. L'idée était bien de limiter le nombre de véhicules traversant le village en empruntant des « raccourcis » pour se rendre à Rodez et nous pensons aujourd'hui l'objectif atteint. Nous avons été nombreux à avoir à nous adapter à ces changements, les particuliers ont été sollicités mais pas seulement. Ainsi, La Poste a dû modifier sa tournée pour monter la rue du Sault et ne plus la descendre, nous avons dû imaginer un nouveau mode de collecte des ordures ménagères pour la côte de Rodez, mais, malgré toutes ces gênes, il était important de mettre en œuvre ce nouveau schéma de circulation qui nous apparaissait comme relevant de l'intérêt général.

Sommaire

- P2 • Autour de l'école
- P3 • Budget et travaux
- P6 • La vie de la commune
- P7 • La communauté d'agglomération du Grand Rodez
- P8 • La vie de la commune
 - À noter sur vos agendas

Autour de l'école

Conseil municipal des enfants

Journée portes ouvertes

Samedi 25 mars, s'est déroulée la journée portes ouvertes de l'école des 4 rives. Les enseignants, membres de l'association des parents d'élèves et conseillers municipaux, ont accueilli parents et futurs écoliers tout au long de la matinée. Cette 2^e édition fût une belle réussite car c'est un très grand nombre de visiteurs qui est venu découvrir les équipements et enseignements offerts aux élèves de la commune. Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en Mairie.



Classe de découvertes du 18 au 21 avril en Lozère

50 élèves, du CE2 au CM2, sont partis en classe de découvertes du 18 au 21 avril. C'est 100 % de sports de pleine nature qui leur ont été proposés : spéléo, escalade, canoë et randonnée.

Au-delà des moments de plaisir et des bons souvenirs que ramèneront les enfants, la classe découverte s'inscrit dans un véritable projet pédagogique. C'est tout d'abord l'apprentissage concret du vivre ensemble, de la vie collective car elle responsabilise les jeunes tout en renforçant leur appartenance au groupe. C'est aussi une manière d'apprendre autrement, d'apprendre en étant confronté à la réalité et non plus aux seuls savoirs livresques.

Afin de permettre à tous les enfants d'accéder à ces activités, la Municipalité accompagne le financement des parents et la participation de l'Association des Parents d'Elèves par le versement d'une subvention de 11 € par jour et par élève.



Sécurité routière



Les CM2 ont obtenu leur permis vélo grâce à l'unité sécurité routière du commissariat de Rodez. Attention : Le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans.

Les petits en sortie...

Le mois de mars fut celui de la gymnastique. Après s'être entraînés à l'école, les élèves ont retrouvé les petits écoliers de Flavin pour grimper, rouler, sauter dans le grand gymnase.



Le Conseil Municipal des enfants de la commune avait, lors d'une séance précédente, pris la décision de construire des nichoirs afin de les installer parc de la Briane. C'est maintenant chose faite puisque, encadrés par quelques membres du Conseil Municipal des adultes, ils en ont construit 6 lors de leur dernière rencontre. Ces derniers seront très prochainement installés dans les arbres du Parc.



C'est aussi cette assemblée qui a proposé au Conseil Municipal qui s'est tenu le 4 avril, de baptiser des noms de Rue de Massena et Rue de Marengo, deux nouvelles avenues du lotissement les Terrasses de Puech Camps. Les enfants ont souhaité proposer des noms en lien avec l'épopée Napoléonienne puisque deux rues voisines se nomment déjà, Rue Biron, en hommage à Jean Amans Biron, grognard de Bonaparte ayant vécu au Monastère, et Rue du Pont d'Arcole. Cette proposition a été votée à l'unanimité.



Appel à bénévoles pour le...



Les enfants élus au Conseil Municipal ont décidé de remettre en place le pédibus. Cela se passera le mardi matin – Départ à 8 h à la salle polyvalente pour une arrivée à l'école vers 8h35.

Pour assurer l'accompagnement et la sécurité des enfants, nous avons donc besoin de bénévoles du mardi 2 mai 2017 au mardi 4 juillet 2017. Vous pouvez vous faire connaître par téléphone ou mail au secrétariat de la mairie. Merci beaucoup pour votre implication et votre soutien aux projets des enfants élus.

Budget et travaux

Le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017

Le compte administratif 2016

Le compte administratif présenté ci-dessous retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité pour l'année passée, c'est-à-dire aussi bien les opérations réalisées sur l'exercice comptable que celles prévues au budget primitif mais restant à réaliser. Il établit un bilan pour les deux volets du budget communal, fonctionnement et investissement.

Section fonctionnement 2016

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	937 139 €	1 324 658 €
Report de l'exercice précédent (2015)		210 889 €
Total	937 139 €	1 535 547 €

Le budget de fonctionnement conserve donc un solde excédentaire de 598 408 €. Cet excédent indique que nous continuons à contenir nos dépenses. Il s'agit là d'un élément primordial, puisque c'est ce solde qui permet de financer les investissements, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine de la commune.

Toutefois, nous devons rester très vigilants afin de ne pas subir dans les années à venir ce que l'on nomme « l'effet ciseau », provoqué par une hausse des dépenses et une baisse des recettes de fonctionnement. En effet, depuis plusieurs années, nous constatons une baisse régulière de la dotation d'état qui fait face à une augmentation mécanique des dépenses. La conséquence est bien évidemment la baisse de notre épargne et donc de notre capacité d'investissement.

3

Évolution des dotations d'État

	2013	2014	2015	2016
DGF	256 994 €	242 030 €	209 228 €	179 294 €
DSR	28 702 €	27 976 €	29 911 €	31 674 €



DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DSR : Dotation Solidarité Rurale

Section investissement 2016

Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	504 443 €	579 805 €
Reports		162 529 €
Restes à réaliser à reporter en 2017	678 428 €	17 500 €
Total (réalisations + report + restes à réaliser)*	1 182 871 €	759 834 €

Budget et travaux

Le budget primitif 2017

Il s'agit du budget prévisionnel indiquant les dépenses autorisées ainsi que les recettes qui pourront être encaissées par la collectivité durant l'exercice à venir. Le budget donne le cadre financier à respecter pour l'année civile 2017. Il a été précédé du travail de la commission des finances et de celui de la commission aménagement qui ont déterminé les grandes lignes de son élaboration.

Dans le respect de ses engagements, le Conseil Municipal du Monastère a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition des ménages. Il n'y aura donc pas de sollicitations supplémentaires des foyers Monastériens sur la part communale des impôts locaux ou taxes foncières. De même, nous avons souhaité ne pas augmenter les tarifs des services municipaux notamment celui de la garderie ou des temps d'activités périscolaires. En ce qui concerne la cantine, les tarifs seront votés ultérieurement puisque nous serons amenés en fin de cette année scolaire à renouveler l'appel d'offre qui permettra de désigner le prochain fournisseur des repas.

Section de fonctionnement

Les recettes : Comme indiqué précédemment, la baisse régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état entraîne une diminution des recettes attendues pour le fonctionnement quotidien et ordinaire de la commune. Nous estimons que les recettes 2017 devraient être en retrait de 72 518,98 € par rapport à celles de 2016.

Même si, pour l'instant, cette situation ne met pas en péril les équilibres financiers, il nous faudra cependant être de plus en plus vigilants sur les dépenses de fonctionnement de notre collectivité.

Section de Fonctionnement : Recettes	
Résultat 2016	175 371 €
Recettes fiscales	877 180 €
Produits gestion courante (locations, ...)	81 200 €
Produits de services (cantine, garderie, ...)	63 300 €
Produits divers	16 000 €
Dotations	227 600 €
Total	1 438 651 €

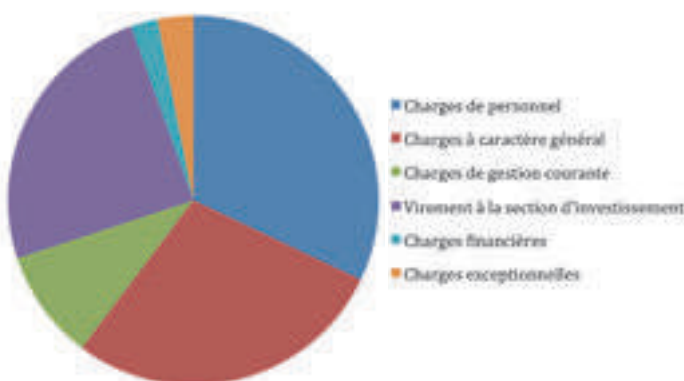


Section de fonctionnement

Les dépenses : Il a été fait le choix de contenir, voire même de baisser, lorsque cela a été possible, les charges de fonctionnement. Il s'agit de continuer à garantir un service public de qualité mais d'en contenir le coût.

Ainsi les charges à caractère général seront quasiment maintenues à leur niveau, + 0,37 %, et les charges de gestion courantes diminuées de près de 2 %. Seules les charges de personnels, sont en augmentation de 3,4 %, cette hausse étant principalement liée au glissement vieillesse technicité.

Section de Fonctionnement : Dépenses	
Charges de personnel	461 500 €
Charges à caractère général	405 510 €
Charges de gestion courante	138 860 €
Virement à la section d'investissement	354 081 €
Charges financières	34 000 €
Charges exceptionnelles	44 700 €
Total	1 438 651 €



Section d'investissement

Les recettes : Le montant des subventions inscrites au budget n'est que de 31 500 €. Toutefois, nous espérons bien, au cours de l'exercice, obtenir les réponses positives à différentes demandes déposées en début d'année auprès de l'état, la région et le département. Avec la vente du terrain de Fontbourgade, et la licence, pour l'installation d'un restaurant, la commune a encaissé la somme de 66 200 €. Sur ce budget, la récupération d'une partie de la TVA, sur les travaux de l'année N-2, ne représentera cette année que 22 000 €. La taxe d'aménagement estimée s'élève à 15 000 €. La source principale des recettes 2017 qui alimentera la section investissement reste donc le cumul des économies réalisées en dépenses de fonctionnement sur les années précédentes, soit 423 037 €, augmenté d'une somme que nous estimons à 354 081 € pour l'exercice 2017.

Section d'investissement

Les dépenses : Après les travaux de réaménagement de la Rue Antoine Palous, cette année, la dépense majeure sera liée à la mise en accessibilité et rénovation de la Mairie. 230 000 € y seront consacrés et environ 50 000 € supplémentaires seront nécessaires pour la réfection des abords. L'effort financier conséquent fait l'année passée pour les travaux de voiries sera réduit cette année et limité à 20 000 €. 32 000 € seront consacrés à des aménagements sportifs. En partenariat avec Rodez Agglomération, la poursuite de la mise en place des conteneurs à déchets coûtera à la commune 26 000 € en 2017. 158 000 € seront par ailleurs consacrés à l'entretien et à la mise à niveau du patrimoine communal. Sur le budget, une somme de 215 000 € reste provisionnée en prévision de la réalisation future du relais enfance jeunesse sur le plateau du Puech.

Le détail de l'ensemble du budget est consultable sur le site Internet de la commune avec le compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril.

Budget et travaux

Travaux majeurs réalisés sur le budget 2016



Le préau de l'école est achevé depuis la rentrée de septembre 2017.



La réfection du réseau d'assainissement et la restructuration de la rue A. Palous sont terminées. Il en est de même pour les travaux d'assainissement Avenue de Millau et Avenue des Arcades.



Les conteneurs de déchets sont installés rue Antoine Palous, Rue de la Briane et Avenue Jean Amans Biron (terrasses de Puech Camp).



La couverture de l'abribus Avenue du Vivier réalisée par nos services techniques.



Les chaussées ont été reprises sur l'Avenue du Vivier, sur le chemin du Midi et de la Salayrie.



De nouveaux mats d'éclairage ont été installés, ainsi que des lampes plus économiques. L'extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit est effectif et devrait sur 2017 amener de substantielles économies sur les coûts de fonctionnement.

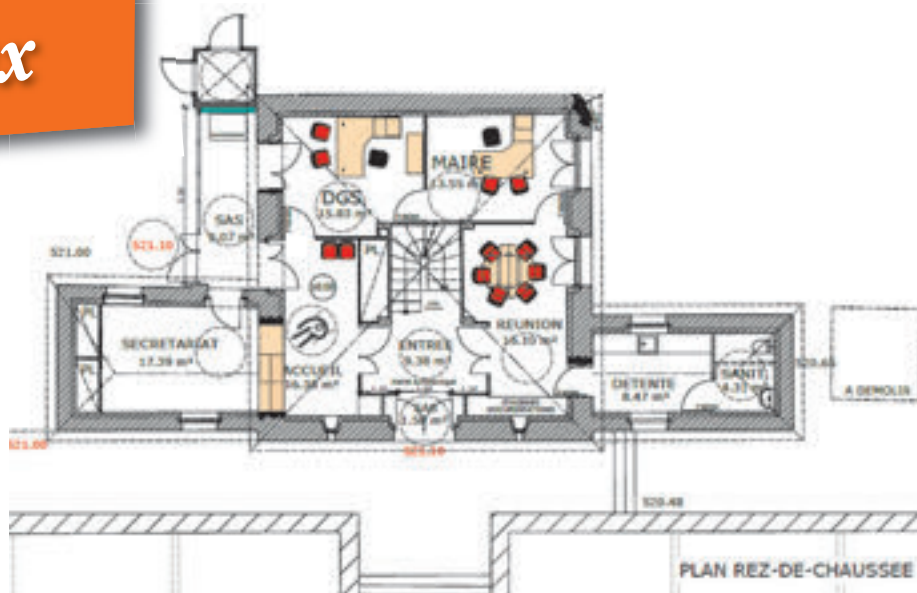


Budget et travaux

Travaux programmés 2017

Réhabilitation de la Mairie: Plan du rez de chaussée

Les travaux de mise en conformité impliquent une réorganisation complète des services administratifs situés en rez de chaussée. L'ensemble des bureaux et de l'accueil va être rendu totalement accessible. La création d'un dégagement va permettre d'accéder à la plateforme élévatrice sans quitter la Mairie. La deuxième tranche de travaux concernera la réhabilitation du Centre Social jouxtant la Mairie.



La vie de la commune

Stèle du Mas Marcou

Depuis le dépôt de la stèle du Mas Marcou, stèle érigée au bord de l'ancienne voie Romaine pour signaler la présence passée d'une vaste villa Gallo-Romaine et permettre ainsi aux passants d'imaginer le bâtiment disparu, des questions se posent.

L'original a été confié à l'atelier Vermorel pour la réalisation de sa copie. Lors de son nettoyage, des inscriptions sont apparues mais demeurent illisibles. Par ailleurs, le sommet étant cassé, il est également problématique de travailler à la restitution de la sculpture sur cette partie.

La Société des Lettres a fait des recherches dans ses archives, mais ils n'ont trouvé ni dessin du projet de la dalle, ni photos anciennes datant d'avant la cassure. **Aussi nous faisons appel à toute personne qui aurait en sa possession des photos un peu anciennes de cette stèle.**



Un nouveau commerce sur la commune

Depuis quelques semaines M. Blanco, traiteur, est établi sur notre commune. Déjà présent sur les marchés de Rodez, Espalion ou Cransac, il a choisi d'installer, pour notre plus grand plaisir, son activité au 29 avenue de Millau. Chacun peut désormais y trouver un grand choix de plats cuisinés du terroir, à emporter. Il y en a pour tous les goûts. M. Blanco peut aussi, sur commande, préparer tout le nécessaire pour les réceptions, petites ou grandes, mariage ou collation.

Nous souhaitons une belle réussite à ce nouveau commerçant.



Changement d'activité pour le local commercial communal

Il n'est jamais bon pour une commune de posséder un local commercial présentant porte close... Depuis déjà un an, l'épicerie de l'avenue de Millau a cessé son activité. La municipalité est très préoccupée par cette situation qui contrarie sa volonté de maintenir au cœur du village un commerce de proximité. Aussi, avons-nous reçu avec satisfaction la demande d'installation d'un artisan boulanger dans ce local. Le Conseil Municipal du 3 avril s'est prononcé favorablement à l'installation de M. Thibault GRIMAL et donné à M. Le Maire l'autorisation de signer le bail de location.



La communauté d'agglo du Grand Rodez

Aménagement de la base de loisirs à Combelles

Lors du dernier bulletin, nous évoquions le début des aménagements sportifs et de loisirs que réalise la société « Vent de liberté » sur le site de Combelles. Les travaux se poursuivent et, grands et petits, devraient pouvoir en profiter dès cet été. Ce pôle de loisirs multi activités, est destiné à l'accueil de la population locale, qui fréquente déjà de façon régulière ce lieu, mais vise aussi au développement du potentiel touristique du site. Cette base de loisirs nature sera en parfaite complémentarité avec le village de vacances et la vaste étendue nature disponible sur le domaine.



Le projet d'AVAP mis à disposition du public

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2014, Rodez agglomération s'est engagé dans une démarche de protection du patrimoine et du cadre de vie. Pour assurer cette mission de conservation et de transmission du patrimoine aux générations futures, Rodez agglomération a créé une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) qui aboutit en 2017.

Des bâtis ou des paysages remarquables ont été repérés et seront désormais protégés. Ils seront inscrits sur un document qui viendra compléter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Des rues du Bourg, l'église St Blaise, le vieux pont ou l'Abbaye y figureront mais d'autres lieux ont été identifiés sur la commune. Ce sera le cas pour certains bâtis de Banocres, Boutonnet, Puech Mouriol ou Combelles.

Afin de finaliser ce dossier une enquête publique va se dérouler au mois de juin.

Logis 15°, remanié 18° avec tour d'escalier.

Distribution des sacs poubelles et achat de composteurs

Si vous avez manqué la distribution des sacs poubelles sur la commune, rien de grave... Vous avez toujours la possibilité de les récupérer sur n'importe quel autre point de distribution du Grand Rodez pendant la période du 11 mai au 19 juin 2017. Et dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer sur cette période, vous pourrez toujours vous rendre aux permanences du point info Tri, 6 avenue de l'Europe à Rodez, organisées chaque vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30, dès le 2 juin. Lors de ces permanences, il vous sera aussi possible d'acquies un composteur individuel.



Modification de la collecte sur la commune pour les jours fériés de mai et juin

Jour de collecte	Secteur habituellement collecté	Type déchets	Reportée ou avancée au :
Lundi	Toute la commune	Ordures ménagères (sacs noirs)	Mardi à partir de 6 h 00
Jeudi	Toute la commune	Déchets recyclables (sacs jaunes)	Mercredi à partir de 6 h 00



Monastérien à l'honneur



À l'occasion de la présentation des vœux du Conseil Municipal au personnel communal, M. Le Maire, accompagné de l'adjoint à l'aménagement et au patrimoine, a remis à M. Frédéric DURAND, agent de maîtrise, responsable des services techniques, la médaille d'argent d'honneur Régionale, Départementale et Communale.

Au-delà de la reconnaissance d'une compétence professionnelle, cette distinction récompense 20 années de dévouement et d'engagement au service de la commune et des Monastériens.

Nous renouvelons toutes nos félicitations au récipiendaire.

Renouvellement ou création d'une Carte d'Identité Nationale

Depuis le début du mois de mars, de nouvelles dispositions sont en vigueur : vous ne pouvez plus désormais faire la demande de votre CNI auprès du secrétariat de Mairie de la commune du Monastère.

Vous devez obligatoirement vous déplacer vers l'une des communes du département équipée pour délivrer les passeports et dorénavant les CNI.

Toutefois, cette démarche peut être simplifiée à l'aide d'un formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site www.service-public.fr ou sur le site de la commune.

Les vendredis animés : Les Marchés des producteurs de pays 2017

Après avoir dressé un bilan globalement positif de la saison 2016, le Conseil Municipal et les associations ont décidé de reconduire les marchés des producteurs des mois de juillet et d'août. Ainsi, 4 marchés vont à nouveau rythmer la vie estivale de notre commune les 7 et 28 juillet, ainsi que les 11 et 25 août 2017.

Nous souhaitons maintenir au cœur de notre commune ces temps de convivialité et de rencontres entre Monastériens et touristes. Les animations gratuites qui avaient ravi les enfants l'année passée, jeux gonflables et quads électriques, seront reconduites. Nous espérons ainsi satisfaire grands et petits...

Un grand merci aux associations qui prendront en charge, aux côtés de la Municipalité, les animations de ces 4 vendredis. La dernière soirée sera comme à l'habitude le moment de réunir l'ensemble des associations pour le traditionnel marché de rentrée.

Nous vous y attendons nombreux pour découvrir, ou retrouver, les délicieuses spécialités Aveyronnaises qui vous y seront proposées.



Entretien des jardins et tonte des pelouses

Si l'entretien des espaces verts publics, pelouses et massifs fleuris, est assuré par la municipalité, il appartient à chacun, pour le bien vivre de tous, de veiller à ce que les végétaux plantés dans un espace privé fassent l'objet d'attentions régulières. S'il est évident que tout propriétaire, ou locataire, est tenu au débroussaillage de son terrain, il est aussi important qu'il contrôle que ses haies, plantées en bordure de voie publique, ne dépassent pas sur le trottoir, gênant ainsi le passage des piétons.

De même, chacun est tenu de débayer les feuilles mortes ou autres petits déchets verts devant sa maison afin de faciliter la circulation piétonnière et éviter toute glissade intempestive. Par ailleurs, le recours à des produits nocifs pour la santé humaine et l'environnement étant désormais interdits aux services municipaux pour l'entretien de ces trottoirs, il devient nécessaire de demander à chacun de contribuer à leur désherbage par arrachage ou binage.

Ces tailles terminées, les déchets verts sont à déposer à la déchetterie et ne peuvent en aucun cas ni être déposés sur le devant de porte, ni être brûlés.

Enfin, avec le retour du printemps réapparaît le bruit des tondeuses. Afin d'éviter tout problème de voisinage, il est bon de respecter certains horaires pour la tonte du gazon. Pour rappel voici ceux précisés par arrêté préfectoral : Semaine, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

Sur vos agendas...

- **KERMESSE DE L'ÉCOLE :**
Le samedi 20 mai 2017 (spectacle des enfants et repas).
- **QUILLES :**
Championnat ligue organisée le 21 mai sur le terrain du Monastère.
- **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :**
Les dimanches 11 et 18 juin 2017.
- **STAGE DE FLAMENCO :**
à la grange aux enfants le 1^{er} juillet 2017.
- **MARCHÉ DE PAYS :**
les vendredis 7 et 28 juillet, ainsi que les 11 et 25 août 2017.
- **VIDE GRENIER :**
le dimanche 24 septembre 2017 à Combelles.
- **RÉGIONAL DOUBLETES :**
organisé par le But du Monastère le samedi 30 septembre 2017.